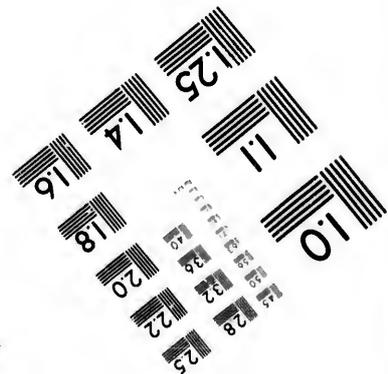
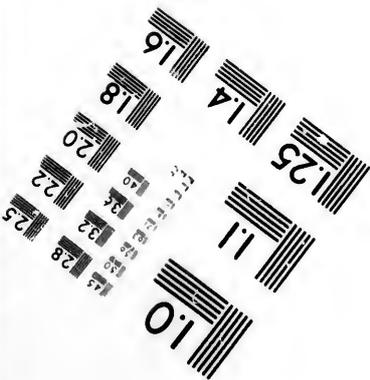
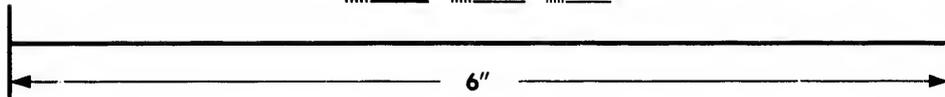
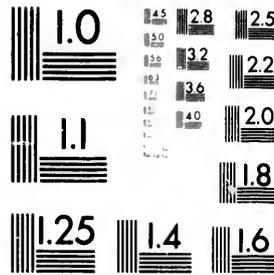


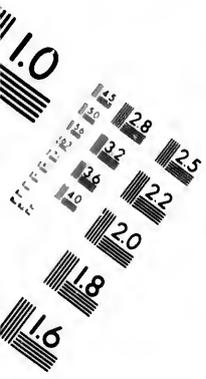
**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

Canada



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy  
to the gen

The image  
possible o  
of the orig  
filming co

Original o  
beginning  
the last pa  
sion, or th  
other orig  
first page  
sion, and  
or illustrat

The last re  
shall conta  
TINUED")  
whichever

Maps, plat  
different r  
entirely in  
beginning  
right and t  
required. T  
method:

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

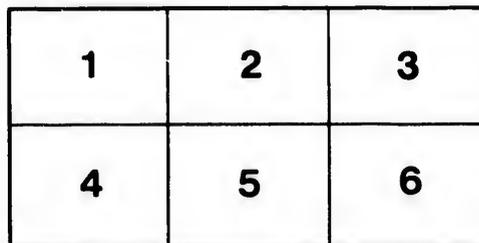
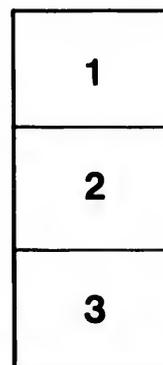
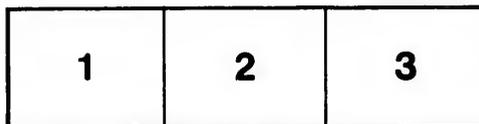
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are of the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

*Brookline Soc.*

E

O

**Prot**

*Boisbun Jot.*

AUX  
ELECTEURS  
DU  
Comté de L'ASSOMPTION

---

*Protection, Faits et Questions d'Écoles*

1896  
(63)

AU

Com

PROTECT

Depuis que les  
mençées, les lib  
vous tromper s  
faits soit en les  
ment. Avec la m  
tinguent ils sont  
tout admettre  
trouver leurs su  
M. Préfontaine s  
niste et M. Laur

Pour M. Pro  
autres rouges la p  
chose, pour M.  
libéraux c'est la  
uns disent que la  
monter les prix c  
exorbitantes a  
que la protection  
tient le peuple  
dans la misère.  
vrai : Les uns et  
l'erreur, ou trom  
total. Auraient-i  
et les Etats-Unis  
plus riches du mo  
les deux pays o  
pris en honneur e  
et ets jusqu'à la p  
grandir et prom  
avec une rapid  
autre nation ? c'e

39547

39547

# AUX ELECTEURS

DU

## Comté de L'ASSOMPTION

### PROTECTION, FAITS et QUESTIONS D'ECOLES

Depuis que les élections sont commencées, les libéraux ne cessent de vous tromper soit en dénaturant les faits soit en les changeant complètement. Avec la mauvaise foi qui les distinguent ils sont prêts à tout nier ou à tout admettre selon qu'ils croient y trouver leurs succès.—C'est ainsi que M. Préfontaine se présente protectionniste et M. Laurier libre échangiste.

Pour M. Préfontaine et quelques autres rouges la protection est une bonne chose, pour M. Laurier et les autres libéraux c'est la ruine du pays. Les uns disent que la protection fait augmenter les prix et fait payer des taxes exorbitantes au peuple; les autres que la protection fait baisser les prix et tient le peuple dans la pauvreté et dans la misère. Lequel des deux est vrai: Les uns et les autres sont dans l'erreur, ou trompent sciemment l'électeur. Auraient-ils oublié que la France et les Etats-Unis sont les deux pays les plus riches du monde et en même temps les deux pays où la protection est le plus en honneur et poussée pour certains objets jusqu'à la prohibition. Qui a fait grandir et prospérer les Etats-Unis avec une rapidité surpassant toute autre nation? c'est la protection. Pour-

quoi ne serait-elle pas bonne pour le Canada?

La protection a commencé en 1879.

Est-il vrai que la protection a fait augmenter les prix: nous allons le voir par le tableau qui suit:

	1878	1896
Sucre granulé, la livre.....	11c	47c
Sucre jaune, la livre .....	9½c	3¾c à 4c
Raisins de Valence, la livre	7c	4¾c
Sirop, le gall...	45c à 50c	25 à 30c
Thé chinois, la livre.....	63c	35c
Thé japonais, la livre.....	30c à 50	15c à 30c
Clous, la livre.	5c	2½c
Peintures lourdes, la livre...	7½c à 8c	4½c
Cordes, la lb.	17c	12c
Coton gris, la verge.....	10c	6c
Coton blanc, la verge.....	12c	7c
Coton à chemise, la verge.	15c à 16c	9½c à 10c
Lainages, la verge.....	70c	40c

	1878	1896
Faucheuse.....	\$ 80	\$ 46
Moissonneuse...	120	65
Licuse.....	275	110 à 115
Râteau à chev.	33	22
Couverture en cuir de buggy	175	125
Couverture en caoutchouc de buggy.....	150	90
Buggy ouvert.	100	65
Democrate <i>Wagin</i> .....	115	75
Charrette.....	35	25
Charrue.....	18 à 20	10 à 12
Faulx.....	•	90c 45c
Manche de flx.	1	30 à 40c
Fourche à foin à 3 fourchons	0 60c	0 40c
Fourche à fumier.....	1 25	0 85
Râteau de bois	0 15	0 12
Fanille.....	0 60 à 70	0 30 à 50
Gratte.....	0 50 à 60	0 35 à 40
Haches.....	1 25 à 1 50	0 60 à 90
Fil de fer Barbelé.....	0 6	0 3c
Clou coupé....	0 4 à 6c	0 2½c
1891 le riz se vendait	\$2.19 par 100 lbs.	
1892 " " "	2.26 " "	
1893 " " "	2.06 " "	
1894 " " "	1.72 " "	
1895 " " "	1.67 " "	

Il en est ainsi de tous les autres effets, articles et instruments qui sont à l'usage des cultivateurs.

Le gouvernement McKenzie-Laurier avait mis une taxe de 6 centins par livre sur le thé, et de 2 cts. sur le café vert et 3 centins sur le café torréfié, le gouvernement conservateur a enlevé ces taxes. Les conservateurs on annulé un droit de \$2.37 par 100 livres sur les sucres qui entrent dans la consommation. Dans tous les articles de consommation que nous ne produisons pas et qu'il nous faut importer, il n'y en a

pas de plus nécessaire, ni de plus en usage que le thé, le café et le sucre.

Nous consommons de ces produits pour des millions et des millions de piastres chaque année. Pour avoir une juste idée des quantités considérables de ces articles que nous consommons qu'il nous suffise de citer le tableau suivant :

En 1878 la quantité de thé, café et sucre importée au Canada a été comme suit :

	Livres	Droits
Thé	11,019,231	\$ 611,613
Café	1,831,800	37,273
Sucre	105,223,275	2,515,655

En 1895 l'importation a été comme suit :

	Livres	Droits
Thé	20,610,733	\$ 6,132
Café	3,433,470	7,464
Sucre	354,707,312	244,544

Si les droits eussent été comme en 1878 les sommes perçues du chef de ces importations auraient été les suivantes :

Pour le thé, \$1,133,420.

Pour le café, \$100,520.

Pour le sucre, \$5,457,338.

Il est assez facile de juger du montant d'argent que le gouvernement conservateur a épargné au peuple chaque année depuis l'abolition de ces droits. Les libéraux ont une drôle de manière de faire de la politique, si le gouvernement abolit les taxes ils crient que c'est pour enrichir les manufacturiers, si le gouvernement ne les abolit pas ils crient plus fort que c'est pour écraser le peuple. Comprenez-les si vous le pouvez. Ce ne sont que des *critiqueux*. Ils ne sont pas faits pour gouverner.

Nous ne payons aucun droit sur aucun des articles que nous achetons pour nourrir nos enfants. Il n'y a pas de droit sur la farine canadienne, il n'y en a pas sur le lard, le bœuf, les vo-

lailles, les sur le sel droits ont lier sur l'h truments l'étranger, articles en de moins ment McK

Il n'y a les étoffes nos cuirs, instrumen pays avec pays.

Le culti ler des pi centin de t flanelles et aussi joli tweed imp avec le cui fait tanne blanc et fa lages avec centin de c

Pour le chauffer, tures et se pas un sou

Il en es pailles, gra ture de ses

Il n'a p fleur, les gumes, le t la crème, l diens, et s servent à r il est facile et les cons taxes imp parti de l grandes p retrancher mais.

A quoi

de plus en  
le sucre.  
ces produits  
millions de  
ur avoir une  
onsidérables  
consommons  
r le tableau

thé, café et  
a été comme

Droits  
\$ 611,613  
37,273  
2,515,655  
été comme

Droits  
\$ 6,132  
7,464  
244,544  
é comme en  
u chef de ces  
es suivantes :

8.  
er du mon-  
vernement  
au peuple  
ition de ces  
une drôle de  
itique, si le  
es ils crient  
manufactu-  
ne les abolit  
e c'est pour  
renez-les si  
ont que des  
s faits pour

droit sur  
us achetons  
Il n'y a pas  
ienne, il n'y  
euf, les vo-

lailles, les œufs du Canada, les droits sur le sel ont diminué de moitié. Les droits ont été diminués sur la ficelle à lier sur l'huile à charbon, sur les instruments aratoires, sur le fer venant de l'étranger, etc, de telle sorte que les articles en fer se vendent à 50 pour cent de moins qu'en 1878 sous le gouvernement McKenzie-Laurier.

Il n'y a pas de droit sur nos bois, sur les étoffes faites avec notre laine, sur nos cuirs, sur les meubles, voitures et instruments aratoires faits dans ce pays avec ce qui est produit dans le pays.

Le cultivateur peut se vêtir, s'habiller des pieds à la tête sans payer un centin de taxe ; en se servant des belles flanelles et du tweed canadien qui est aussi joli et souvent meilleur qu'un tweed importé. Il peut se chauffer avec le cuir de ses animaux, lequel il fait tanner en noir, en rouge ou en blanc et faire faire ses harnais et attelages avec le même cuir sans payer un centin de droit.

Pour le bois dont il se sert pour se chauffer, faire ses bâtiments, ses voitures et ses machines aratoires il n'a pas un sou de droit à payer.

Il en est de même sur les foin, pailles, grains qui servent à la nourriture de ses animaux.

Il n'a pas de droit à payer sur la fleur, les viandes, les patates, les légumes, le thé, le café, le sucre, le lait, la crème, le beurre et le fromage canadiens, et sur toutes autres choses qui servent à nourrir la famille. Comme il est facile à voir, les libéraux taxent et les conservateurs font disparaître les taxes imposées par les coryphées du parti de l'hypocrisie organisée et des grandes promesses d'économies et de retranchements qu'ils ne tiennent jamais.

A quoi cet heureux état de chose

est-il dû ? D'abord à la politique nationale de protection établie par les conservateurs en 1879 ; et ensuite à la bonne administration des affaires publiques par le gouvernement fédéral.

Voici ce qu'un libéral disait en février 1896 :

M. Fowler, libéral, en proposant au parlement provincial du Nouveau-Brunswick, l'adresse en réponse au discours du trône disait :

“ Cette Chambre est sincèrement heureuse, Monsieur l'Orateur, de constater que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, a pu nous féliciter sur la prospérité du pays.”

“ Je ne crois pas que cette province ait jamais été dans une situation aussi prospère que celle d'aujourd'hui.”

“ Aujourd'hui, le cultivateur achète avec un dollar beaucoup plus des articles qui lui sont nécessaires qu'il a vingt ans et les prix qu'il obtient pour les divers produits de sa ferme ont beaucoup augmenté de leur côté. Un examen attentif de la position doit convaincre tout homme que la population du pays est généralement dans une situation des plus prospères. Si les hommes qui s'intéressent à la politique, mettaient autant de zèle à louer les institutions du pays, que d'autres en mettent à les déprécier, à les mépriser, on entendrait moins parler de la ruine bleue.”

Ainsi, en 1878, le cultivateur payait pour ses marchandises de nécessité une fois et demie jusqu'à deux fois et même quatre fois plus cher qu'aujourd'hui. Les prix d'aujourd'hui sont d'environ 50 p. c. au-dessous de ceux de 1878. Il s'ensuit donc que le blé fut-il réduit de moitié de son prix, vaudrait comme échange tout autant qu'en 1878. Mais le blé qui, durant certains temps de hausse, a atteint une cote très élevée, tend sensiblement à remonter. Aujourd-

d'hui il est à environ 80c, c'est-à-dire aussi haut sur l'échelle qu'en 1878. Le cultivateur peut donc, de notre temps, acheter avec un boisseau de blé, deux fois autant qu'en 1878.

Alors que deviennent les jérémiades libérales sur le triste sort de notre classe agricole ? La protection n'a donc pas ruiné le cultivateur.

J'oubliais les cotons qui en 1878 se vendaient 8 à 10 centins, se vendent aujourd'hui 4 à 6 cts. Les indiennes en 1878 valaient 8 à 12 cts, aujourd'hui 4 à 8 cts. Les lainages, les toiles sont diminués de moitié. La vaisselle et les vaisseaux en fer diminués de moitié. Les poêles et les autres ustensiles de cuisine sont aussi diminués de moitié.

Sur quoi la protection a-t-elle fait augmenter les prix ? Sur le whiskey et les liqueurs fortes, sur les objets de luxe tels que soie, drap fin, tweed et étoffes importés, bijoux, etc.

### RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS

Si nous avions la réciprocité avec les Etats-Unis vendrions nous nos effets à des prix plus élevés ?

Il faut d'abord remarquer que les américains vendent de tout ce que nous avons à leur vendre et en bien plus grande quantité. Ils envoient leurs produits sur tout les marchés étrangers en grande quantité et font concurrence aux produits indigènes.

Pour bien connaître notre position voyons les prix des effets aux Etats-Unis.

	Prix Canada	Etats-Unis.
Manches de faux...	60c à 75c	75c
Rateaux.....	10c à 15c	15c à 20c.
Poêles de cuisine...	\$ 11 à \$ 20	\$ 11 à \$ 25
Bidons 30 gallons...	4.00	5.00
Clous à cheval.....	10c	15c
Tondeuses.....	4.00	7.00
Harnais simple....	\$ 10 à \$ 20	12.50 à 25

	Prix Canada	Etats Unis.
Harnais double....	20 à 40	25 à 50
Lieuses.....	100 à 110	120 à 125
Faucheuses.....	40 à 45	40 à 48
Rateaux.....		22
Semeuses.....		60
Houes.....		22
Charrues.....	10 à	13
Ficelle à ller.....	9c	11c
Chevaux.....		\$ 60 à \$ 100
Vache à lait.....		20 à 55
Bœuf la livre.....		2½c à 4½c
Veaux.....		4c à 4½c
Lard en baril.....		\$ 7.00
Cochons gras.....		3½c à 4c
Agneaux.....		4c à 5½c
Mouton.....		2½c à 3½c
P'eau de veau.....		55c à 90c
Oeuf.....		9c à 12c
Patates roses le min'		25c
" autre qua-		
lité le minot.....		6c à 18c
Beurre.....		11c à 16½c
Fromage.....		6c à 8c
Blé.....		57½c
Blé-d'Inde.....		28c
Avoine.....		17½c
Fleur d'avoine en baril.....		\$ 2.40 à \$ 3.00
Fleur en baril.....		3.30 à 3.90
" en poche.....		1.40 à 1.70

Il en est de même pour tous les autres articles et effets. Ainsi il est facile à constater que nous ne pouvons pas aller vendre nos produits sur les marchés américains, tandis que les américains peuvent venir vendre avantageusement sur nos marchés et nous faire une concurrence ruineuse.

Le parti conservateur affirme que l'Angleterre constitue un marché plus avantageux pour nos produits agricoles que les Etats-Unis ?

Voici le chiffre de nos ventes en 1895.

### EN ANGLETERRE AUX ETATS UNIS.

Beurre.....	\$ 536,797...	\$ 24,294
Fromage.....	14,220,505...	5,058
Oeufs.....	524,577...	275,827
Blé.....	5,339,085...	10,258
Gruau d'avoine	265,320...	97

Bétail a  
sus d't  
Peaux ..  
Lard.....  
Bacon ...  
Jambons  
Viandes  
serves.  
Pommes v  
Avoine ...  
Pois.....  
Farine....  
Graine de

Nous ar  
que la pr  
chose pou  
vateur a ag  
la politique

### Résulta

" Les Eta  
de protectio  
d'années.  
" Le ler  
que de ce p  
" Le ler  
de \$2,278,7  
519,000, pr  
" Au Can  
imposé le li  
" Voyons  
" En 187  
de \$99,000,  
1878, de 133  
" Les rou  
nationale de  
teurs est ru  
" Nous ai  
des deux pa  
Unis, est pl  
ses obligatio

Etats Unis.  
 25 à 50  
 120 à 125  
 40 à 48  
 25  
 65  
 28  
 16  
 11c  
 \$ 60 à \$100  
 20 à 55  
 2½c à 4½c  
 4c à 4½c  
 \$7.00  
 3½c à 4c  
 4c à 5½c  
 2½c à 3½c  
 55c à 90c  
 9c à 12c  
 25c

6c à 18c  
 11c à 16½c  
 6c à 8c  
 57½c  
 28c  
 17½c

\$2.40 à \$3.00  
 3.30 à 3.90  
 1.40 à 170

pour tous les  
 Ainsi il est  
 hs ne pouvons  
 produits sur les  
 ndis que les  
 vendre avan-  
 chés et nous  
 ruineuse.

r affirme que  
 n marché plus  
 produits agricoles

nos ventes en

UX ETATS-UNIS.

797... \$ 24,294  
 505... 5,058  
 577... 275,827  
 085... 10,258  
 320... 97

Bétail au-des- sus d'un an..	6,797,615...	17,806
Peaux ..	1,148,196...	397,746
Lard.....	103,833...	
Bacon .....	3,544,015...	6,934
Jambons.....	254,326...	1,069
Viandes con- serves.....	314,841...	4,421
Pommes vortes	1,559,441...	134,702
Avoine .....	71,623...	51,099
Pois.....	1,155,068...	352,321
Farine.....	420,983...	10,706
Graine de mil..	601,121...	95,134
	<b>\$36,952,316</b>	<b>\$1,387,472</b>

Nous arrivons forcément à déclarer que la protection est une excellente chose pour nous et que le parti conservateur a agi avec sagesse en continuant la politique nationale.

### Résultat d'une politique de protection.

“ Les Etats-Unis ont une politique de protection depuis un grand nombre d'années.

“ Le 1er juillet 1866, la dette publique de ce pays était de \$2,773,236,000.

“ Le 1er juillet 1878, cette dette était de \$2,278,717,000, diminution de \$494,519,000, près d'un tiers de milliard.

“ Au Canada, les libéraux nous ont imposé le libre-échange.

“ Voyons quel est le résultat.

“ En 1873, la dette du Canada était de \$99,000,000 ; elle est maintenant, en 1878, de 133,000,000.

“ Les rouges disent que la politique nationale de protection des conservateurs est ruineuse.

“ Nous aimerions bien à voir lequel des deux pays, du Canada ou des Etats-Unis, est plus en état de faire face à ses obligations.

“ Pendant que les Américains, avec leur système de protection, paient leur dette, nous, en Canada, nous nous endettons avec le libre échange.”

J. ISRAEL TARTE.

En 1893 l'honorable M. Angers disait : il y a dans les caisses d'économie de Québec et Montréal, dans les sociétés de prêts et placements d'Ontario, dans les banques, un total de \$244,000,000. Sur ce montant, la part d'Ontario est de 102,000,000, et celle de Québec de 49,948,000. Par tête, la population d'Ontario a 4227, et celle de Québec 6,578. Est-il raisonnable de dire après cela que les cultivateurs ont bien du pain et du lard, mais pas d'argent ? comme a dit M. Laurier.

L'on accuse le gouvernement de trop dépenser, mais ce n'est pas trop dépenser que d'employer son argent au développement du pays.

D'ailleurs, le gouvernement dépense sans avoir de déficit, tandis qu'au temps des libéraux, chaque année, les dépenses dépassaient les revenus. Le gouvernement a trouvé le moyen d'avoir des surplus tout en réduisant les taxes. Cette réduction de 1882 à 1892 s'élève sur les thés à \$11,000,000, le café \$4,790,000, le sucre \$4,500,000, les timbres sur les billets promissoires \$1,800,000, le ferblanc \$115,300, soit pour ces articles \$22,205,300, sans compter le grand nombre d'articles admis en franchise.

L'honorable M. Angers démontre ensuite que le chiffre de la dette a légèrement augmenté, l'intérêt que la population a payé a diminué considérablement par tête.

Parlant de l'émigration, il dénonce en termes énergiques la conduite libéraux qui cherchent à soulever Québec contre le Nord-Ouest, qu'ils accusent de faire à nos cultivateurs

une concurrence ruineuse. Ils devraient plutôt enseigner au peuple les avantages qui lui sont offerts dans les vastes plaines de l'Ouest. D'ailleurs, si un grand nombre de canadiens partent, beaucoup reviennent. Ainsi, au seul bureau des douanes de Rimouski, on a constaté le retour, depuis un an de 126 familles.

En 1896 la réduction des taxes doit être au moins de \$40,000,000, ce qui n'a pas empêché le gouvernement de creuser des canaux, de bâtir des chemins de fer pour faciliter le transport des produits, d'encourager l'industrie laitière, la culture de la betterave à sucre, et la culture en général.

### Tabac.

Il n'y a que les députés Jeannotte, Girouard, Dugas et Pelletier qui se soient occupé de la question du tabac canadien, en chambre. Tous les députés libéraux sont restés muets comme des carpes chaque fois que l'occasion de se montrer favorables aux cultivateurs s'est présentée. Ce n'est pas surprenant, comment les libéraux peuvent-ils demander que le tabac canadien soit protégé quand il sont libres-échangistes. Quand ils veulent un commerce libre avec les Etats-Unis. Ils veulent faire revivre les mauvais jours de 1874 à 1878 que pas un canadien n'a encore oubliés. Est-il raisonnable de les entendre se plaindre du peu de protection que le tabac canadien reçoit? Aux Etats-Unis le tabac se vend de 4 à 12c la livre.

### Cens électoral.

Le 14 juin 1894 Sir John Thompson présenta en chambre un bill à l'effet de changer le mode de faire les listes électorales, déclarant que les listes locales et les rôles de cotisations des municipi-

palités serviraient pour faire les listes fédérales; la deuxième lecture n'a pu venir que le 21 juillet la veille de la prorogation, il a été impossible de faire passer la loi en 1894. Sir John Thompson s'était engagé à introduire la même loi à la prochaine session en 1895. Malheureusement il est mort en décembre 1894. Dans la session de 1895 comme dans celle de 1896 la question des écoles a absorbé presque tout le temps. Les libéraux parlant pour tuer le temps et faisant de l'obstruction; de telle sorte qu'il a été impossible au gouvernement de passer ses mesures. Si le cens électoral n'a pas été changé la faute en est aux libéraux seuls.

### Pension de retraite.

La loi établissant des pensions de retraites pour les employés a été mise en force en 1871. Elle déclarait que le gouvernement retiendrait 4 pour cent sur les salaires de \$600 ou au-dessus et 2½ pour cent sur les salaires au dessous de \$600 pour faire le fond de retraite.

Les recettes et les dépenses ont été comme suit

	Recettes.	Dépenses.
En 1871.....	\$49,470.50	\$12,880.49
1872.....	53,213.80	38,842.81
1873.....	54,757.30	53,026.12

La retenue est alors diminuée de moitié.

### GOVERNEMENT MCKENZIE & LAURIER

En 1874.....	\$34,620.18	\$64,442.84
1875.....	36,678.71	71,371.85
1876.....	38,476.00	101,627.16
1877.....	40,890.26	104,826.09
1878.....	41,856.62	106,588.91

Totaux..... \$192,521.77 \$448,856.85

192,521.77

Excédant de dépenses.. \$256,335.08

On voit de  
aux se sont  
intérêts du  
augmentés sur  
pensionnaires  
leuse pour ce  
amis. C'est  
1878 sont le d  
Les libéraux, n  
sont encore er  
l'ont prouvé le  
M. Foster a fa

" Qu'il est  
qu'au lieu de l  
la clause 6 de  
service il soit  
employé à lac  
acte une déduc  
année si le sal  
dessus et de 3  
dessous de \$60  
page 2428.

Qui aurait pu  
n'aurait pas s  
sion pour pro  
peuple et dem  
simple de la loi  
été emportée à l

O vertu des l  
vain mot en déb

A les entendre  
on les prendrai  
chés des biens p  
mais n'allons pa  
que quelques-u  
exposés à perdr  
deviennent d'un  
blient les intérêt  
les mêmes; men

Qui en a réd  
trésor public?

leurs lois de 189

Qui a pratiqué  
de retraite pour

les amis? Les l

Qui a mis à la  
M. E. A. Merced

ire les listes  
cture n'a pu  
veille de la  
sible de faire  
ohn Thomp-  
uire la même  
n 1895. Mal-  
en décembre  
1895 comme  
on des écoles  
temps. Les  
r le temps et  
de telle sorte  
ouvernement  
i le cens élec-  
a faute en est.

raite.  
pensions de  
yés a été mise  
déclarait que  
rait 4 pour  
\$600 ou au-  
r les salaires  
faire le fond  
penses ont été

Dépenses.	
\$12,880.49	
38,842.81	
53,026.12	
diminuée de	
<b>ME &amp; LAURIER</b>	
\$64,442.84	
71,371.85	
101,627.16	
104,826.09	
106,588.91	
<hr/>	
\$448,856.85	
192,521.77	
<hr/>	
\$256,335.08	

On voit de suite comment les libéraux se sont montrés soigneux des intérêts du pauvre peuple. Ils ont augmenté sans cause, le nombre des pensionnaires d'une manière scandaleuse pour caser des libéraux, leurs amis. C'est pourquoi les dépenses de 1878 sont le double de celles de 1873. Les libéraux, malgré ce qu'ils en disent, sont encore en faveur de cette loi, ils l'ont prouvé le 5 juillet 1895. L'Hon. M. Foster a fait la motion suivante :

" Qu'il est expédient de prescrire qu'au lieu de la déduction prévue par la clause 6 de l'Acte des pensions du service il soit fait du salaire de chaque employé à laquelle s'applique le dit acte une déduction de 3½ par cent par année si le salaire est de \$600 et au-dessus et de 3 pour cent s'il est au-dessous de \$600." *Hansard* de 1895, page 3428.

Qui aurait pu croire que les libéraux n'auraient pas saisi une aussi belle occasion pour protéger les intérêts du peuple et demander le rappel pur et simple de la loi ; mais non, la motion a été emportée à l'unanimité.

O vertu des libéraux, tu n'es qu'un vain mot en dehors des élections !

A les entendre crier sur les *hustings* on les prendrait pour des gens détachés des biens périssables de ce monde ; mais n'allons pas les croire. Aussitôt que quelques-uns de leurs amis sont exposés à perdre quelques piastres ils deviennent d'un silence prudent et oublient les intérêts du peuple. Toujours les mêmes ; menteurs et blagueurs.

Qui en a réduit les charges sur le trésor public ? Les conservateurs par leurs lois de 1894 et 1895.

Qui a pratiqué ce système de pension de retraite pour faire des places pour les amis ? Les libéraux.

Qui a mis à la retraite, il y a 20 ans, M. E. A. Meredith, sous ministre de

l'Intérieur, encore vivant aujourd'hui et assez bien portant pour être comptable d'une grande institution financière, et qui a retiré jusqu'au 30 juin 1895, la somme de \$42,000 du fonds de pensions ? Les libéraux.

Qui a mis à la retraite, il y a vingt ans, M. John Langton, encore vivant aujourd'hui, qui depuis a retiré \$44,500 du fonds des pensions ? Les libéraux.

Qui a mis à la retraite, il y a vingt ans, M. Geo. Futvoye, sous-ministre de la milice, encore vivant aujourd'hui et qui a depuis lors retiré \$41,500 du fond des pensions ? Les libéraux.

Et M. H. Bernard, qui a retiré \$34,000 ? Les libéraux.

Et M. A. Woodgate, qui a retiré \$32,000 ? Les libéraux.

Et qui a mis à la retraite, de 1873 à 1878, trente-cinq employés qui vivent encore, preuve qu'ils pouvaient à cette époque remplir leurs positions ? Les libéraux.

Et ces gens-là osent parler du système des pensions !

**Scandales.**

Les libéraux voudront-ils nous dire quelque chose sur les scandales découverts sous le gouvernement McKenzie-Laurier. Ils pourront commencer par les suivants :

Exploration du tracé Foster	\$ 40,000
Lisses de fer payées à l'hon. A. B. Foster.....	69,000
Payé ou remis au Northern & Toronto.....	2,000,000
Payé au Canada Central à raison de \$12,000 par mille sur 125 mille.....	1,440,000
Ecluse du fort St. Lissas.	341,235
Payé de trop sur les lisses d'acier achetées par M. McKenzie sans l'autoisation du Parlement.....	1,700,000

Pertes sur un emprunt de \$5,000,000 fait à Londres pour construire le Pacifique à 10 par cent au dessous du pair.....	500,500
Job des terrains Kaminiquia.....	51,178
Transport inutile des lisses à Winnipeg.....	206,171
Exploration inutile du Pacifique pour en revenir à l'ancien tracé.....	1,450,000
	<hr/>
	\$7,798,084

Sept millions et trois quart de piastres perdues pour le pays et données pour favoriser des amis politique.

Ont-ils oublié le scandale du canal Lachine ? Le scandale de l'orateur Anglin qui se faisait payer par le gouvernement pour des annonces et des impressions.....	\$ 21,159
Le scandale des ministres Jones et Vail qui se payaient à eux-mêmes pour impressions.....	24,478
Le scandale du député Morris qui recevait pour sa part dans le transport des lisses d'acier.....	42,000
Le scandale du député Bannatyne qui se faisait payer par le gouvernement pour provisions fournies.....	34,395
Le scandale du député Cunningham qui recevait du gouvernement pour provisions fournies.....	4,015
Le scandale du député McLeod qui recevait du gouvernement pour provisions fournies.....	8,000
Le scandale Laflamme &	

Cie qui recevaient pour bénéfice sur spéculations du canal Lachine..... 44,000

---

\$678,047

La corruption exercée par le gouvernement McKenzie-Laurier a été si générale que le 26 avril 1877 il s'est vu dans l'obligation de passer un bill appelé, le bill blanchissage, pour écurer toutes les saletés qui souillaient la représentation nationale et exposaient plusieurs de ses membres à une amende de \$2,000 par jour, pour chaque séance à la chambre.

Puis ils pourraient nous parler des scandales plus récents comme ceux sous le gouvernement libéral de Mercier. Les scandales Lockwood, Whelan, Langlais, Pacaud, Baie-des-Chaleurs, etc., etc., qui ont mérité aux libéraux d'être chassés ignominieusement du pouvoir et d'être écrasés par le vote de l'électorat indigné de tant de crimes qui criaient vengeance au ciel.

Les libéraux fidèles à leur politique ont pris tous les moyens malhonnêtes pour cacher les voleurs, les brigands, leurs amis et les sauver de la prison. Ils commencèrent par faire disparaître les pièces de conviction, puis ils perdirent la mémoire et enfin tournèrent en ridicule, en qualifiant de "Petit Banc," les personnes qui étaient chargées de découvrir ces actes de piraterie révoltante. Quelles honnêtes gens que les libéraux.

Les conservateurs au contraire poursuivent ceux qui sont accusés de fraude, les font condamner les uns à la prison, les autres à rembourser \$100,000.00, comme la chose est arrivée pour le fameux Pacaud.

Quelle différence n'est-ce pas ?

La de  
juin 189  
— Elle  
vantes,  
Alloué a  
puis 1  
Canaux.  
C. P. R.  
Terres f  
Intercol  
Travaux  
Bâtisses  
Chemin  
P.-Ed  
Territoi

A Par  
en 1873  
En 18  
362,069,  
et demi  
pour le p

#### Ecoles

Les é  
Brunswi  
raux, les  
En 1872  
vateur a  
fiance c  
John A.  
dait pas  
veau-Br  
votèrent  
tée par  
résigna  
pouvoir.  
comme c  
belles pr  
Costigan  
battre le  
nous ren  
de votre  
M. Laur

### La dette.

La dette nette de la Puissance au 30 juin 1895 était de \$253,074,927.

—Elle a été créée pour les fins suivantes, entre autres :

Alloué aux Provinces depuis 1867.....	\$30,743,392
Canaux.....	44,161,312
C. P. R.....	62,653,745
Terres fédérales.....	3,668,904
Intercolonial.....	45,294,030
Travaux publics.....	7,023,756
Bâtisses du Parlement.....	2,163,545
Chemin de fer de l'Île du P.-Edouard.....	635,830
Territoires du Nord-Ouest	3,798,885

Total.....\$200,143,171

A l'arrivée des libéraux au pouvoir en 1873 la dette était de \$99,848,462.

En 1878 ils l'avaient portée à \$140,362,069, augmentation de 40 millions et demi de piastres sans avoir rien fait pour le progrès du Canada.

### Ecoles du Nouveau-Brunswick

Les écoles catholiques du Nouveau-Brunswick ont été abolies par les libéraux, les mêmes que ceux de nos jours. En 1872 l'Hon. John Costigan conservateur a fait une motion de non-confiance contre le gouvernement de Sir John A. McDonald parcequ'il ne rendait pas justice à la minorité du Nouveau-Brunswick. Tous les libéraux votèrent pour la motion qui fut emportée par 35 votes. Le gouvernement résigna et les libéraux arrivèrent au pouvoir. Les libéraux de ce temps là comme ceux d'aujourd'hui faisaient de belles promesses. Ils avaient dit à M. Costigan: nous allons vous aider à battre le gouvernement puis après nous rendrons justice aux catholiques de votre province. Ils disaient comme M. Laurier : " Nous libéraux, nous ne

pouvons rien faire si ce n'est vous exprimer nos sympathies, mais si nous étions au pouvoir l'affaire se réglerait en dix minutes."

Après que les libéraux furent au pouvoir M. Costigan voyant qu'ils ne s'occupaient plus de la question des écoles du N. B. et refusaient d'intervenir, à proposé de nouveau une motion de censure contre eux. Tous les libéraux trahirent leurs promesses et leurs engagements solennels et votèrent contre les écoles catholiques, comme ils viennent de voter contre le bill réparateur demandé et approuvé par nos vénérables évêques. Et ce sont ces gens qui ont l'audace de reprocher faussement aux conservateurs d'avoir trompé les évêques. Ils ont du front.

### Ecoles de l'Île du Prince Edouard.

En 1877 M. Davies alors premier ministre de l'Île du Prince Edouard a fait passer une loi barbare abolissant les écoles catholiques dans sa province. Dans cette loi tyrannique il y avait une clause odieuse disant : Que le père qui refuserait d'envoyer ses enfants aux publiques serait poursuivi et passible d'amende de \$20 ou de la prison. Enfin, M. Davies voulait faire des protestants, des renégats, des Chiniquy. Ce M. Davies est un libéral et un des premiers lieutenants de M. Laurier un futur ministre, si les libéraux arrivent au pouvoir.

Que pouvez-vous espérer d'un personnage semblable dans le règlement de la question des écoles du Manitoba ?

Les catholiques de l'Île du Prince Edouard se plaignirent de cet Acte et demandèrent l'intervention du parlement fédéral. Quelle fut la réponse du gouvernement McKenzie dont M. Laurier faisait partie? comme d'habitude pas d'intervention. Lisons :

" *Le comité du Conseil Privé a pris*

*en considération le rapport ci-annexé de l'honorable ministre de la Justice sur l'acte passé par la législature de l'Île du Prince-Edouard intitulé : " The Public School Acts 1877 ", et pour les raisons qui s'y trouvent exposées, il recommande respectueusement que le dit acte soit laissé à son cours, et qu'une copie du dit rapport de cette minute soit transmise pour l'information du lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Edouard."*

Pas d'intervention, pas de coercition !  
Telle a toujours été et telle est encore la politique du parti libéral.

### Ecoles mixtes dans Québec.

En 1856, M. Papin, alors député du comté de l'Assomption a proposé en chambre l'abolition des écoles catholiques et l'établissement des écoles neutres dans Québec et Ontario, cette proposition a été appuyée par les votes de Dorion, Mowat et des autres rouges, les pères et les amis de M. Laurier.

En 1863 les conservateurs ont fait passer une loi pour établir des écoles séparées dans Ontario, les libéraux ont encore fait l'impossible pour l'empêcher de passer. M. Laurier se réclame de la politique libérale anglaise, nous le croyons sans peine.

Les libéraux en Angleterre ont fait passer une loi en 1870 établissant des écoles publiques et les aidant. Les catholiques se sont plaint de cette loi, mais les libéraux ont fait la sourde oreille. Les principes libéraux sont les mêmes partout. En 1896, les conservateurs sont au pouvoir, un de leurs actes a été de présenter une loi rétablissant les écoles séparées en Angleterre et comme ici les libéraux combattent avec rage cette loi juste et équitable.

### Ecoles du Manitoba.

Les libéraux, qui depuis six longues années, dénonçaient les conservateurs à cause de leur prétendue lenteur à rendre justice à la minorité catholique de Manitoba, et qui en même temps faisaient les plus belles promesses, ont été forcé le 20 de mars dernier à dire oui ou non sur cette question. Nécessairement toute la population du Canada avait les yeux tournés vers Ottawa attendant avec impatience le résultat final, résultat qui allait établir d'une manière certaine la responsabilité et la sincérité des deux partis politiques.

Les conservateurs sont restés fidèles à leurs promesses et à leurs engagements, et ont voté pour la loi réparatrice, rétablissant les écoles catholiques dans le Manitoba ; mais les libéraux ont foulé aux pieds leurs promesses, leurs engagements solennels et ont voté contre la loi. Pour excuser leur trahison les libéraux disent que le bill valait rien ; mais alors le principe était bon, pourquoi avoir voté contre ? et ne pas avoir voté pour le principe, puis ensuite amendé le bill de manière à le rendre meilleur, comme la chose se fait pour tous les bills. Tout cela n'est que mensonges et duperies. Car vers le 20 janvier dernier, c'est-à-dire avant que la loi fut préparée, connue et introduite en Chambre, M. Laurier et ses amis avaient décidé de tuer la loi par une motion. M. Laurier avait même sollicité un journaliste à Ottawa, de publier colonnes sur colonnes dans son journal pour préparer l'opinion publique au renvoi du bill à six mois. Le journaliste a refusé la demande de M. Laurier et ses offres argentées en lui disant : " M. Laurier vous ne pouvez faire une chose semblable, ce serait une noire trahison ; vous serez balayé dans Québec." A quoi le chef libéral a répondu : " Je sais cela ; mais je suis

le c  
mar  
pro  
dan  
Oui  
bre,  
M.  
répo  
can  
cité  
pass  
pou  
Sir  
dée  
siég  
le b  
gna  
ils n  
voté  
élect  
aidé  
le ch  
de l  
après  
ce q  
temp  
des l  
la m  
voté  
ont e  
pas  
rable  
Laur  
Brun  
bout  
Fauv  
deur

Ce  
conso  
n'ont  
opin  
disen  
cette  
suive  
"  
santé

oba.

six longues  
servateurs à  
leur à rendre  
que de Ma-  
ps faisaient  
nt été forcé  
lire oui ou  
essairement  
anada avait  
a attendant  
final, résul-  
ne manière  
la sincérité

estés fidèles  
urs engage-  
loi répara-  
catholiques  
es libéraux  
promesses,  
et ont voté  
leur trahi-  
e bill valait  
e était bon,  
? et ne pas  
puis ensuite  
à le rendre  
e fait pour  
t que men-  
vers le 20  
avant que  
e et intro-  
rier et ses  
r la loi par  
vait même  
ttawa, de  
hnes dans  
l'opinion  
six mois.  
mande de  
gentées en  
s ne pou-  
e, ce serait  
rez balayé  
ef libéral  
mais je suis

le chef du parti libéral, il faut que je marche ; d'ailleurs je gagnerai dans les provinces anglaises plus que je perdrai dans Québec." Lorsque l'Hon. M. Ouimet, le 15 avril dernier en Chambre, a défié M. Laurier de nier ce fait, M. Laurier a baissé la tête et n'a pas répondu un seul mot. Certains libéraux canadiens-français étaient tellement décidés à empêcher la loi réparatrice de passer qu'ils ont pris tous les moyens pour arriver à leur but. Ainsi le 2 avril Sir Charles Tupper a fait motion, amendée par M. Ouimet : Que la Chambre siège tous les samedis, pour considérer le bill réparateur. Les libéraux, craignant qu'en votant contre la motion ils montreraient trop leur jeu et que ce vote pourrait leur faire tort dans les élections, ne voulant pas cependant aider à la passation de la loi, ont pris le chemin des *peureux* ; ils sont sortis de la Chambre pour revenir aussitôt après le vote. Mais ils ne savaient pas ce qui les attendaient, car quelques temps après le fameux O'Brien, un des leurs, a proposé un amendement à la motion de Sir Charles Tupper ; le vote étant demandé, certains libéraux ont encore pris la fuite, préférant ne pas voter que de donner un vote favorable à la loi. Les fuyards sont MM. Laurier, Carroll, Rinfret, Langelier, Bruneau, Vaillancourt, Legris, Godbout, Charbonneau, Ryder, Monette, Fauvel, Guay, Bernier, Leduc, Brodeur, McShane.

Ces députés viendront dire que les conservateurs sont lâches ; eux qui n'ont pas le courage de voter, de leur opinion. La loi n'était pas bonne, disent-ils ; Mgr Langevin a répondu à cette futile raison par les dépêches qui suivent :

"Loi applicable, efficace et satisfaisante. Je l'approuve. Tous les évêques

et tous les véritables catholiques doivent l'approuver. Notre vie est dans la loi.

"Archevêque LANGEVIN."

"Aucun évêque ne diffère d'avec moi ; tous sont extrêmement sympathiques. Les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique.

A. D. LANGEVIN.

*Archevêque de St-Boniface.*"

"Au nom de la minorité catholique de Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le bill Réparateur dans son entier, tel qu'il est aujourd'hui amendé. Cette mesure sera satisfaisante à la dite minorité catholique, qui l'accepte comme un règlement substantiel, praticable et final de la question scolaire, suivant la Constitution.

A. D. LANGEVIN,

*Archevêque de St-Boniface.*

N'est-ce pas que les paroles de Mgr Langevin sont bien précises, bien claires. Cependant les libéraux continuent toujours à dire que la loi n'est pas bonne que c'est une guenille, une immense blague, qu'elle n'est pas constitutionnelle, que c'est une misérable loi.

Qui croire, les libéraux ou Mgr Langevin appuyé par les autres évêques, nous n'hésitons pas à dire, comme tous les véritables catholiques doivent dire, que nous prenons la parole des évêques qui n'ont pas d'intérêt à nous tromper, mais qui veulent seulement sauver nos âmes.

Nous n'hésitons pas à déclarer que nos évêques sont plus fins que tous les libéraux ensemble, et quant aux connaissances des questions religieuses, je ne leur ferai pas l'injure de les comparer aux fortes têtes libérales.

A vous, électeurs par vos votes de dire si vous préférez à nos saints

évêques MM. Laurier, Tarte en compagnie de McCarthy, O'Brien, Clark Wallace, Jos. Martin, Charlton, Mulock, Greenway, Sifton et d'autres mangeurs de canadiens-français et de catholiques.

### Les libéraux.

Qu'ont fait les libéraux jusqu'à nos jours pour le progrès du pays? Quelles grandes entreprises nationales ont-ils menées à bonne fin? Entendez-vous quelques-uns de ceux qui viennent vous adresser la parole vous parler de ces choses là. Non, pour la bonne raison qu'il n'ont jamais fait de bien. Incapable de gouverner ils passent leur temps à chercher chez les autres des scandales et à critiquer la conduite de leurs voisins qui sont plus honnêtes qu'eux mêmes. Ils sont jaloux.

Aussi nous les avons vu combattre le parti conservateur et crier à la banqueroute, lors de la construction du Grand Tronc, de l'Interecolonial, du Pacifique, de l'achat du Nord-Ouest à un prix au-dessous de 5 centins l'acre, du creusage de nos canaux, de l'établissement de la confédération et de la politique nationale, de l'encouragement donné à l'industrie laitière, et du progrès en général du pays. Aujourd'hui ils vantent ces grandes entreprises nationales.

Quand on leur reproche leur incapacité, leurs mauvaises actions, leur mauvaise conduite comme dans l'abolition des écoles catholiques ils ont l'effronterie de répondre: Donnez-nous le pouvoir et vous verrez.

Ils sont comme cet écolier qui était paresseux, dissipé, pas bien intelligent, toujours le dernier de sa classe et insupportable à ses petits compagnons, un jour le maître lui reproche amèrement sa mauvaise conduite, il se mit à pleurer et dit: Mettez-moi à la tête et vous verrez.

Les libéraux font toutes espèces de bêtises puis se tournent du côté des conservateurs et leur disent: Réparez cela de suite ou allez vous en, nous allons prendre vos places et vous verrez. Tout ce qu'ils veulent c'est le pouvoir pour eux mêmes, pour leurs bénéfices personnels.

Maintenant faisons quelques citations pour l'édification de nos lecteurs. Commençons par le *Globe*.

### L'organe en chef du parti libéral.

Dire que M. Laurier passera une loi scolaire plus rigoureuse, c'est de la folie. Il n'y a pas de coercition avec Laurier. (Le "*Globe*," 15 mai 1896.)

Pardine, nous ne le savons que trop. C'est pour cela que nous regardons M. Laurier comme le plus dangereux ennemi des écoles catholiques au Manitoba.

\*\*\*

Oui, en garde contre les transfuges, les traîtres et les hypocrites, qui ont voté contre la loi réparatrice et promettent aujourd'hui de voter pour une loi réparatrice si elle est suffisante. Avec cette restriction, ils nous trahiront encore tout à leur aise.

Mais pourquoi, dit le "*Courrier du Canada*," n'ont-ils pas cessé leur obstruction criminelle lorsque Mgr Langevin le leur a demandé par la dépêche suivante:

"Au nom de la minorité catholique de Manitoba que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le bill réparateur comme il est maintenant amendé. La minorité catholique sera satisfaite de ce bill et l'acceptera comme un règlement final, substantiel et convenable de la

estion  
stituit

Leurs

Rendu

and m

qui décla

avoir c

ils suiv

dire c

ils suiv

quête, ils

même, p

avoir q

prendre

Des pro

es. M

ait pron

aux c

ait? Il

atrice.

in gard

nce de Q

ne vou

smoter

Tém

On conn

le jaune,

Laurier

me un

chant

artin c

inique

rité r

l'estime

Pour pr

eur à so

artin lui

discou

moign

are no

che

on fro

question des écoles et conforme à la constitution.

A. D. LANGEVIN,

"Archevêque de St-Boniface."

Leurs promesses ne valent rien.

Rendus en Chambre, ils suivront quand même M. Laurier. M. Laurier qui déclare qu'il n'a pas de leçons à donner aux évêques.

Ils suivront M. Laurier, qui ne veut pas dire comment il règlera la question.

Ils suivront M. Laurier dans son enquête, ils le suivront partout et quand même, parce que pour eux, c'est le devoir qui les attire et non pas le désir de rendre justice à nos frères.

Des promesses! mais ils en ont déjà faites. M. Geoffrion de Verchères, qui a promis de voter pour rendre justice aux catholiques. Et qu'est-ce qu'il a fait? Il a voté pour tuer la loi remémorative.

En garde donc, électeurs de la province de Québec, contre ces traîtres, qui ne vous font des promesses que pour éliminer vos suffrages.

### Témoignage infamant.

On connaît Joe Martin, surnommé "le jaune," ce sectaire fanatique que M. Laurier a introduit au Parlement comme un de ses chers lieutenants, et marchant avec lui bras dessus bras dessous.

Martin est l'inventeur et l'auteur des techniques de persécution contre la minorité manitobaine. M. Laurier ne l'estime que davantage.

Pour prouver qu'il rend bien cette justice à son chef et ami, le fanatique Martin lui donnait, l'autre jour, dans son discours-programme, à Winnipeg, le témoignage suivant, comme une fierté nouvelle ajoutée à toutes celles que le chef rouge a déjà accumulées sur son front.

Lisons cet extrait du discours de Martin, rapporté par les journaux anglais de Winnipeg.

"M. Martin déclare qu'il n'y a rien, dans le moment actuel, qui lui cause plus de légitime orgueil que la présence à la tête du parti libéral d'un grand chef. Il n'y a aucun membre du Parlement qui ne soit satisfait de la manière dont M. Laurier conduit les affaires du parti libéral. Les vétérans politiques admettent qu'il est le chef le plus compétent que le parti ait jamais eu. Lorsque le parti libéral eut à choisir un chef il ne s'occupa pas des questions de race et de religion. M. Laurier, est un catholique romain et un Français. Il a été choisi, non à cause de cela, mais parce qu'on le considérait comme l'homme le plus compétent. Aujourd'hui M. Laurier pourrait être l'homme le plus fort dans la province de Québec, SI SEULEMENT IL VOULAIT PLIER LE GENOU DEVANT L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE, MAIS IL REFUSE DE LE FAIRE. Tout en respectant l'Église à laquelle il appartient, M. Laurier reconnaît qu'il est chef d'un grand parti, et que ce parti cherche à le mettre à la tête du peuple canadien. C'est pourquoi IL (M. Laurier) DOIT OUBLIER QU'IL EST CATHOLIQUE, QU'IL EST FRANÇAIS, pour se souvenir qu'il est le dépositaire des grands principes qui sont le fondement du grand parti qu'il représente."

Si, après avoir lu ce discours de Joseph Martin, dirons-nous avec notre confrère "La Sentinelle," de Mattawa, il y a un canadien-français qui vote pour M. Laurier et ses candidats, c'est que ce canadien-français n'a pas de cœur.

En effet, voici le premier et le plus grand de nos ennemis, celui qui se vante d'avoir aboli l'usage officiel de la langue française à Manitoba, celui qui est le

principal auteur de l'infâme loi scolaire de 1890, voici M. Joseph Martin qui proclame bien haut que M. Laurier est le chef idéal pour lui!

Comment celui qu'un Joseph Martin acclame ainsi peut-il être acceptable aux canadiens-français et aux catholiques? Nous invitons les journaux libéraux à nous le dire.

M. Laurier est le chef idéal aux yeux de M. Joseph Martin parce que dans sa conduite politique il "oublie" qu'il est "catholique," il "oublie" qu'il est "français," pour ne se souvenir que de son titre de chef de parti.

Or, nous disons qu'un homme public qui "s'oublie" à ce point est absolument indigne des suffrages de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, parce qu'en mettant ainsi les intérêts de son parti au-dessus des intérêts de sa religion, au-dessus des intérêts de sa race, cette homme commet une véritable apostasie.

M. Martin, persécuteur de la religion catholique et de la langue française, prétend prouver qu'il n'est mû par aucun sentiment d'hostilité à l'égard de l'Eglise et des canadiens-français, en reconnaissant un catholique et un canadien-français pour son chef politique, pour son chef idéal, pour son chef dans la lutte contre les catholiques et les français.

Hélas! par cette reconnaissance de M. Laurier comme son chef, M. Martin ne prouve qu'une chose, c'est que l'homme politique qu'il porte ainsi aux nues n'a de catholique et de français que le nom.

### Deux poids et deux mesures.

Pendant que le "Globe" et le "Witness" blâment l'épiscopat catholique d'indiquer aux catholiques, le chemin qu'ils ont à suivre, dans la question scolaire, le clergé protestant

de la province d'Ontario et de l'Ouest fait des discours incendiaires contre tous les amis de la justice, en particulier, contre nos évêques et nos autorités religieuses.

Le clergé protestant à Winnipeg est entré dans la lutte en faveur de Joe Martin, et toutes les chaires protestantes retentissent des invectives et des injures lancées par les ministres contre le catholicisme.

Allons, est-ce bien loyal? Le "Globe" et le "Witness" ne pourraient-ils pas modérer le zèle de ces énergumènes? Un peu de logique, s. v. p.

### UNE INFAMIE.

#### L'entourage de M. Laurier.

Nous avons montré M. Laurier entouré de M. McCarthy, de Martin-le-jaune, de leurs partisans, et du fanatique "Witness." Nous avons oublié Chiniquy, dont le zèle pour la cause libérale est des plus ardents; complétons aujourd'hui la liste par le nauséabond "Réveil."

Moins hypocrite que le reste des libéraux, le "Réveil," organe archilibéral, montre les vraies couleurs du parti. Ce n'est pas lui qui accepte avec des airs sanctimonieux la lettre pastorale collective de nos évêques et prétend en être satisfait.

Dans une parodie idiotement impie, il crache le sentiment de ses copains rouges sur l'épiscopat et le clergé.

Le morceau se termine ainsi:

"Le gros bon sens, la droiture et l'esprit saint invoqués, Nous condamnons en vertu de Notre autorité, issue de Notre sollicitude, le mandement collectif des évêques dont la publication a été faite dans Notre province, et Nous défendons formellement à tous les lecteurs du "Réveil" sous peine de refus d'un abonnement, de lire, de recevoir,

le garde  
tenir con  
reux et r

"Sera  
publiée c  
les soins  
mier jour  
"Nou  
collabora  
progrès p

"Org  
On voi  
tique—  
re de  
béraux.

Ce n'es  
tant qu'a  
res, et en  
Ecoute

Voici M.  
tion ultra  
liques et  
il traite n

"Une s  
nant l'a  
lecteurs  
qui sera d

de l'épisc  
er Mani  
ses dans  
ance, de

seulement  
upper, n  
art, la p  
ans l'ave

"Pour  
l'ordre d  
passé, go  
ment, Pa

toujours é  
attu et r  
.....

"Un v  
on dans  
ur touj

de garder en dépôt, de propager et de tenir compte de ce mandement dangereux et malsain dans ses tendances.

"Sera la présente circulaire lue et publiée dans les bonnes familles, par les soins du chef de la maison, le premier jour après sa réception.

"Nous demeurons, chers abonnés et collaborateurs, votre tout dévoué en progrès politiques.

#### "LE RÉVEIL."

"Organe archi-libéral de Montréal."

On voit quelle espèce de progrès politique—et religieux—il faudrait attendre de l'avènement au pouvoir des libéraux.

*Ce n'est pas le seul ami compromettant qu'ait M. Laurier. Il en a d'autres, et en grand nombre..*

Écoutez quelques-uns d'entre eux. Voici M. McCarthy, le chef d'une faction ultra fanatique, mangeur de catholiques et de Français. Voyons comme il traite notre religion et notre clergé.

"Une autre question occupe maintenant l'attention presque générale des électeurs du Canada ; et de la réponse qui sera donnée le 24 juin à la demande de l'épiscopat canadien-français d'écraser Manitoba et d'établir les écoles séparées dans cette jeune et vigoureuse province, de cette mesure dépend, non seulement le sort de l'administration d'Upper, mais aussi, pour une grande part, la paix et le bien-être du Canada dans l'avenir.

"Pour une fois dans notre histoire, l'ordre des prêtres, auquel, dans le passé, gouvernement après gouvernement, Parlement après Parlement, ont toujours été soumis, a été défié, combattu et repoussé.

"Un verdict décisif sur cette question dans la prochaine lutte, mettra fin pour toujours, je l'espère, dans la poli-

tique canadienne, à la domination de l'Église qui a trop longtemps, par sa politique machiavélique et son intervention dans les affaires laïques, retardé le progrès et le développement naturel de notre pays. À la fin du dix-neuvième siècle et sur la terre libre de l'Amérique du Nord, le contrôle du clergé et le règne de la prétraille, contre lesquels nos pères se sont révoltés avec succès il y a trois siècles ne peuvent certainement pas trouver une place permanente."

Nos évêques, notre clergé, avec tous les catholiques dignes de ce nom, ont protesté contre l'abolition des écoles catholiques et réclamé leur rétablissement : voilà ce que M. McCarthy appelle "intervenir dans les affaires laïques, retarder le progrès et le développement naturel de notre pays." Il se félicite d'avoir vu cette intervention "défiée, combattue et repoussée," par qui ?

Par M. Laurier et ses partisans.

Aussi ce mangeur de prêtres est-il enchanté de son ami M. Laurier. Il n'en veut pas d'autre et n'en saurait trouver ailleurs qui fit si bien son affaire.

"Je veux, dit-il, voir renverser le gouvernement actuel et je serais bien content de voir M. Laurier arriver au pouvoir."

Clark Wallace après avoir été jeté dehors des rangs du parti conservateur s'est rendu à Hunter dans son comté et là, (en avril 1896) le Grand Maître Orangiste a fait un discours où nous lisons ce qui suit :

"Les prêtres, ont ordonné aux libéraux de voter en faveur du bill et malgré cela ils ont voté contre, ils ont droit à toute notre reconnaissance. Honneur à ces braves libéraux. Ils ont préféré mettre leur vie politique en jeu plutôt que d'obéir à l'Église."

*La Tribune* de Winnipeg du 20 mars 1896, l'organe de M. Greenway après le vote sur la seconde lecture du bill, publiait ce qui suit :

“ Le brave Laurier et ses partisans canadiens français loyaux, ont résisté comme des héros. Ils ont voté contre leur clergé, en faveur de Manitoba et des droits provinciaux.”

C'est l'opinion du *Leader*, de Régina qui disait :

“ Il nous suffit que M. Laurier se soit prononcé contre le bill et qu'il votera contre. On dit qu'il s'oppose à la mesure parce qu'elle ne va pas assez loin. Cette prétention est ridicule. M. Laurier combat le gouvernement parce que sa procédure manque de sagesse et est de nature à fomentier le trouble. En cette circonstance, nous croyons que M. Laurier a raison. Il est certain que sir Mackenzie Bowell et son gouvernement plient l'échine sous la férule de la hiérarchie catholique. *M. Laurier, bien que français et catholique, a prouvé qu'il est homme, et indépendant de la hiérarchie.* C'est un contraste à la couardise du premier ministre orangiste.”

Le *Witness* de Montréal, le *Globe* de Toronto et la *Tribune* de Winnipeg ne sont pas moins échauffés que la *Patrie* dans le concert de louanges qu'ils décernent au discours de M. Laurier ; mais la note est partout la même. Citons d'abord la *Tribune*, l'organe de Greenway ; le style en est bien curieux :

“ On pensait qu'étant catholique M. Laurier n'oserait pas aller plus loin qu'une opposition modérée au bill réparateur. Voyez-le au contraire retroussant ses manches, descendant dans l'arène et frappant le bill d'un maître coup de poing. Avec un courage digne d'un gladiateur, il propose

le renvoi à six mois. Son attitude fière et sans peur devant les tentatives récemment faites par les *autorités ecclésiastiques* pour l'intimider jettera l'effroi dans le gouvernement et le parti ministériel, de même que ce sera le glas des espérances conservatrices dans les élections qui approchent.”

Le *Witness*, sans pousser l'hyperbole aussi loin que son boxeur confrère des prairies, entonne avec non moins de ferveur les louanges du chef libéral. Il intitule son article—*A splendid surprise*—:

Tout le pays, dit-il, a été absolument pris par surprise par la tactique audacieuse suivie, mardi soir, par l'opposition dans les Communes. M. Laurier s'est toujours montré un chef courageux et ferme, et on s'attendait qu'il essaierait de tuer le bill par un amendement d'enquête comme mesure préliminaire nécessaire. Mais après en avoir sans doute conféré avec ses amis, il s'est décidé à porter le coup le plus formidable possible à la mesure ministérielle, et a pris le plus sûr moyen de l'anéantir, bien que l'emploi de ce moyen exige de la part de ses amis le courage que peut seul inspirer l'amour de la liberté civile et religieuse... En demandant à la Chambre ouvertement et fièrement de rejeter le bill Réparateur, M. Laurier l'a fait en face de l'acte odieux d'intimidation dont il a été menacé par les *princes et les premiers de l'Église catholique romaine.*

Les raisons qui font de M. Laurier le héros de la *Patrie*, du *Witness*, du *Globe* et de la *Tribune* de Winnipeg sont précisément celles qui permettront à l'opinion de la province de Québec d'apprécier la conduite de M. Laurier d'une façon tout à fait différente.

## Tupper et Laurier.

" Il ne reste au parlement qu'à nous rendre nos écoles. C'est là la justice que nous attendons."

Si, d'un côté, nous avons lieu d'être attristé de la faiblesse du chef de l'opposition—un compatriote, un catholique—nous pouvons néanmoins nous consoler de l'attitude ferme et énergique de sir Charles Tupper, ministre de la justice—un protestant.

Nous mettons en regard les paroles de M. Laurier à Sorel—rapport de la PATRIE, avec ce qu'a dit quelques jours après sir Charles H. Tupper, à Sidney, Nouvelle-Ecosse, toujours à propos de la question scolaire :

SIR C. H. TUPPER. L'HON. M. LAURIER

" Je suis protestant et je suis fermement attaché à ma croyance; mais je veux la justice et l'équité pour tous; je veux que tous soient également protégés par la constitution. Nous sommes liés par les conventions (compact) faites par le parlement, et je suis prêt à sacrifier ma carrière politique si telle devait être le prix fixé pour rendre à une minorité catholique la mesure de justice que je chercherais à obtenir pour une minorité protestante dans

" Je suis catholique et j'en suis fier; mais je vous déclare que jamais cette question difficile ne sera réglée par des arguments exclusivement catholiques, à cause des intérêts qui sont en jeu.....

" M. Laurier démontre ensuite la nécessité d'une enquête.

" Le gouvernement, à l'heure actuelle, ne connaît rien de la nature et de l'administration de ces écoles. Comment peut-il juger alors? Comment pourrait-il

des circonstances régler sans connaissance de cause une question rendue plus difficile par les appels aux préjugés et au fanatisme religieux.

Il suffit de comparer, conclut notre confrère, le langage de chacun de ces deux hommes politiques pour juger de leur valeur respective.

## ENCORE UN MENSONGE.

La presse libérale fait grand bruit de certaines paroles qu'aurait prononcées M. Hugh Macdonald, candidat conservateur à Winnipeg. La tactique libérale consiste, en tout et partout, quand il s'agit de ruiner un adversaire, à lui prêter des paroles qu'il n'a jamais prononcées, à tronquer ses discours, à en dénaturer le sens et la portée. On a accusé M. Macdonald d'avoir dit qu'il était décidé à accorder le moins possible aux catholiques manitobains. Fausse et mensongère accusation, M. Macdonald n'a jamais dit cela.

Voici comment il s'est exprimé sur la question scolaire, d'après le rapport même des journaux de Winnipeg.

Définissant son programme sur la question des écoles nationales. M. Macdonald a dit qu'il a toujours été favorable aux écoles nationales et qu'il a vu avec plaisir le gouvernement de Manitoba établir ce système. Mais depuis que le Conseil Privé a déclaré que ce système causait des torts aux catholiques, il est d'avis que ce tort devrait être réparé, et si le gouvernement local refuse de le réparer, c'est le droit du gouvernement fédéral d'agir à sa place.

M. Laurier voudrait-il être aussi franc, aussi catégorique.

## NOS MINISTRES

Depuis que la Confédération existe c'est la première fois que nous avons l'avantage d'avoir quatre ministres canadiens-français de la Province de Québec. Les Honorables MM. Angers, Desjardins, Taillon et Ross. Quatre hommes des plus marquants de la Province de Québec, et qui ont fait leur marque dans la politique, quatre hommes dont l'honnêteté, l'intégrité, l'honneur et l'énergie nous sont une garantie certaine du règlement de la question d'école au désir de l'épiscopat et d'un bon et honnête gouvernement.

Malheureusement nous ne pouvons pas en dire autant du côté de l'opposition. Avec M. Laurier au pouvoir à Ottawa, la bande de voleurs et des brigands de Québec qui ont dévasté la Province sous le régime Mercier irait de suite établir son siège d'opération dans la capitale et alors gare aux barrières ! Et sur la question d'école que pouvons-nous espérer d'hommes qui viennent de voter contre la loi remédiateur.

### CATHOLIQUE ET FRANÇAIS.

Elisez M. Laurier parce qu'il est catholique et Canadien-français, disent des gazettes rouges, oubliant que les principes doivent passer avant les hommes.

Quand sir George Etienne Cartier devint premier ministre, il était catholique et Canadien-français... pour vrai, celui-là, et non pas seulement de nom, comme M. Laurier. Les rouges de l'époque lui donnèrent-ils leur appui ? Non, ils le forcèrent à résigner et plus tard parvinrent à l'écraser.

Quand sir John Thompson arriva au pouvoir, il était le premier catholique qui, depuis la Confédération, devenait premier ministre. Les libéraux ces-

sèrent-ils leurs attaques contre lui ? Au contraire, ils se montrèrent plus violents que jamais et s'unirent aux fanatiques pour le renverser.

Quand les libéraux arrivèrent au pouvoir à Québec pour la première fois en 1878, choisirent-ils comme leur chef un catholique ? Non, ils prirent M. Joly, un protestant.

Et ce sont ces mêmes gens qui parlent d'élire M. Laurier pour la seule raison qu'il est catholique et Canadien-français !

" M. Laurier demande qu'on l'élise " parce qu'il est Canadien-français. " C'est déplacer la question d'une " manière étrange. Les citoyens de " Québec-Est sont trop intelligents " pour être exploités par des appels " de cette nature," disait en 1877 M. J. Israël Tarte et ses paroles sont encore vraies aujourd'hui.

### M. Laurier et les libéraux condamnés par Mgr Bégin.

A une assemblée tenue à Ste-Marie comté de Beauce, le Dr Godbout ex député libéral a dit : qu'il a pour approuver son vote sur la question des écoles le mendement de douze archevêques et évêques, qu'il représente l'hon. M. Laurier et veut le défendre. L'hon. M. Laurier a tenu la vraie ligne de conduite qu'il devait suivre en votant contre le bill réparateur.

M. Pelletier, messieurs, nous allons voir quels sont les gens sérieux, quels sont ceux qui sont décidés à se conformer aux désirs de l'Épiscopat.

Maintenant, M. le Dr Godbout vous avez dit tout à l'heure que vous étiez prêt à vous conformer, au désir de votre évêque. Eh bien ! si Mgr Bégin condamne votre vote sur la loi réparatrice, êtes-vous prêt à donner votre démission.

De  
E  
" W  
liqu  
cher  
ques

av  
le  
l'a  
Pe  
et  
qu  
d'e  
san  
dan  
dan  
M.  
des  
L  
sembl  
repr  
lois  
les  
enter  
touch  
fanat  
Le  
ce di  
que t  
pas  
désay  
C'e  
ajou  
ques  
Ta  
OPI  
Une  
Br  
par  
A  
suit  
" A  
raux

s contre lui ?  
ontèrent plus  
s'unirent aux  
rsor.

arrivèrent au  
a première fois  
omme leur chef  
ils prirent M.

êmes gens qui  
aurier pour la  
t catholique et

de qu'on l'élise  
nadien-français.  
question d'une  
Les citoyens de  
rop intelligents  
par des appels  
isait en 1877 M.  
ses paroles sont  
hui.

**Libéraux con-  
Mgr Bégin.**

venue à Ste-Marie  
e Dr Godbout ex  
qu'il a pour ap-  
r la question des  
t de douze arche-  
qu'il représente  
veut le défendre.  
tenu la vraie ligne  
avait suivre en vo-  
sparateur.

siieurs, nous allons  
gens sérieux, quels  
décidés à se confor-  
Episcopat.

e Dr Godbout vous  
eure que vous étiez  
ormer, au désir de  
bien ! si Mgr Bégin  
ote sur la loi répara-  
t à donner votre dé-

Et si Mgr Bégin déclare que vous  
avez bien voté je suis pour vous.

Le Dr Godbout refuse de répondre.

L'hon. M. Pelletier déclare que M.  
le Dr Rinfret ayant, lui, prétendu avoir  
l'approbation de son évêque, lui, M.  
Pelletier a écrit à Mgr Bégin à ce sujet,  
et que Sa Grandeur lui a écrit une lettre  
qu'il montre à M. Godbout, lui offrant  
d'en prendre personnellement connais-  
sance (ce que ce dernier refuse) et que  
dans cette lettre Sa Grandeur con-  
damne formellement le vote donné par  
M. Laurier et ses amis sur la question  
des écoles.

### LE DESAVEU.

Les libéraux canadiens français font  
semblant de faire aux conservateurs le  
reproche de ne pas avoir désavoué les  
lois scolaires du Manitoba, tandis que  
les libéraux anglais ne veulent pas  
entendre parler du désaveu. "Ne  
touchez pas au Manitoba," disent ces  
fanatiques.

Les libéraux canadiens-français qui  
se disent aujourd'hui plus catholiques  
que tous nos évêques, pourquoi n'ont-ils  
pas demandé au gouvernement de  
désavouer ces lois ?

C'est parcequ'ils étaient alors comme  
aujourd'hui contre les écoles catholi-  
ques et contre le désaveu.

Tas de farceurs hypocrites.

### OPINION DE MONSIEUR TACHE.

#### Une page de l'histoire des écoles de Manitoba.

Brochure publiée en 1893, et signée  
par Monseigneur Taché.

A la page 103, nous lisons ce qui  
suit :

"A Manitoba, tant parmi les libé-  
raux que parmi les conservateurs le

désaveu était la plus impopulaire des  
mesures, grâce à celui exercé contre les  
chemins de fer. Sur la question des  
écoles elle-même, on redoutait l'agita-  
tion que ce désaveu pouvait créer.  
D'ailleurs, l'unanimité du vote sur la  
motion Blake faisait espérer une solu-  
tion avantageuse quoique différente."

### OPINION DE PRENDERGAST

*Extrait d'une lettre de Prendergast adressée  
à l'honorable A. R. Angers, le  
25 novembre 1893.*

Mon cher Ministre,

La constitution offrait trois solutions,  
toutes effectives en elles-mêmes, mais  
de valeur inégales dans les circons-  
tances : Le Désaveu, l'Intervention des  
tribunaux ordinaires, et l'Appel au  
Gouverneur-Général en Conseil. Les  
deux premiers constituent des remèdes  
d'application presque générale et le  
dernier un remède spécifiquement ap-  
plicable en matière scolaire. Quant au  
premier, "le désaveu," la minorité ca-  
tholique de Manitoba a pu avoir tort  
de ne pas le réclamer, mais la loyauté  
m'oblige à vous dire qu'elle serait mal  
venue de se plaindre aujourd'hui de ne  
pas l'avoir obtenue. Loin d'y voir le  
salut, tous les députés de la minorité,  
tant au fédéral qu'au local, tant libé-  
raux que conservateurs, "et mon opi-  
nion n'a pas changée depuis," ont été  
unanimes à y voir une source de diffi-  
cultés insurmontables dont la cause  
pourrait se trouver irrévocablement  
compromise. Nous avions nos raisons  
qui peuvent ne pas sembler les plus  
sages aujourd'hui, mais l'opinion qui a  
alors rallié unanimement des esprits si  
divisés sur d'autres points ne doit pas  
être considérée suspecte aujourd'hui.

La soumission de la cause aux tribu-  
naux n'était pas non plus sans faire

naître de grosses appréhensions Sans doute la minorité était convaincue de la valeur de ses droits ; mais elle sentait que ce n'est pas là le domaine propre des questions de cette sorte, que l'ampleur au droit public s'accommode mal parfois de l'argutie légale ; qu'enfin les considérations de bonne foi même appuyées sur un pacte irrécusable peuvent faiblir devant les exigences techniques de la preuve judiciaire. La cause fut tout de même portée devant les tribunaux, mais d'appel en appel elle n'avait pas encore franchi la juridiction du Canada que nous reçûmes, l'assurance, avec quel espoir de satisfaction, que les procédures commencées n'en n'excluraient pas d'autres et que l'accès au Gouverneur général en Conseil (le tribunal suprême pour nous en l'espèce sur lequel nous comptions par-dessus tout) ne nous serait pas refusé quoi qu'il advint."

### LES LIBERAUX CONDAM- NENT LE DESAVEU.

*Résolutions de la conférence interprovinciale de 1887.*

En 1887, les ministres provinciaux de la Puissance se sont réunis en conférence à la demande de Mercier à Québec. Voici la résolution qu'ils ont adoptée :

Que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord donne d'une manière expresse aux législatures provinciales le pouvoir exclusif de faire des lois sur les matières énumérées dans la 92<sup>ème</sup> clause de cet Acte. Qu'une disposition précédente de cet Acte réserve au gouvernement fédéral le pouvoir de désaveu à sa discrétion tous les statuts passés par une législature provinciale, que ce droit de désaveu peut être exercé de manière à donner au gouvernement fédéral un contrôle arbitraire sur la législation

des provinces dans les limites mêmes de leur propres attributions et que pour cette raison l'Acte devrait être amendé en enlevant au gouvernement fédéral ce droit de désaveu sur les lois provinciales, laissant au peuple de chaque province, par ses représentants dans la législature provinciale le libre exercice de son droit exclusif de légiférer sur les sujets qui lui sont assignés, soumis seulement au désaveu de Sa Majesté en Conseil, comme avant la Confédération. Ce désaveu devant être exercé à l'égard des provinces d'après les mêmes principes que ceux suivis quand il est appliqué aux lois fédérales."

Voici comment s'exprime l'hon. M. Gagnon, alors Secrétaire Provincial à Québec sur cette résolution :

"Telle que cette résolution est rédigée, c'est virtuellement et pratiquement, l'abolition du droit de désaveu, car nous disons que ce pouvoir ne sera exercé que sur les lois pouvant affecter les intérêts généraux de l'empire, c'est-à-dire que nous assimilons la position des provinces à celle qu'occupe maintenant le parlement fédéral.

Or, comme nous ne pouvons pas faire de lois qui affectent les intérêts généraux de l'Empire, il s'en suit que le gouvernement Impérial n'aura pas à exercer contre nous ce pouvoir de désaveu."

En 1886, M. Mercier, en parlant de l'autonomie provinciale, à la chambre locale de Québec, "Voir Débats Desjardins," disait ce qui suit :

"Le droit de veto sur les lois provinciales accordé au cabinet fédéral est l'abnégation de l'autonomie provinciale et il devrait être aboli ou la confédération disparaître. Le droit de veto devrait être non dans le pouvoir exécutif, mais dans le pouvoir judiciaire, comme le seul refuge assuré contre les passions de l'arène politique."

### M. le Curé

ans le comté de  
M. Savard  
le 28  
ulgence pour  
Il avait invité  
he, curé de l'e  
semblée. Celui-e  
Savard l'a in  
de des explicat  
Laurier aux  
ième lecture d  
vous prétendez,  
que le drapeau de  
ne ; ne croy  
peau a été sal  
Laurier contre le  
de Manitoba." M  
passé, a voulu p  
vention de M. La  
Larouche a répo  
ent que la polit  
ne, qu'il voulait  
tion des écoles d  
mettre à M. Sava  
romper ses pa  
tion qui touche  
e religieux.

### M. le Curé Larouche.

ans le comté de Chicoutimi et Sa-  
nay. M. Savard est candidat libéral.  
Le dimanche le 28 mai il s'est rendu à  
Laurier pour adresser la parole.  
Il avait invité le révérend M. La-  
rouche, curé de l'endroit, à assister à  
l'assemblée. Celui-ci, après le discours  
de M. Savard l'a interpellé et lui a de-  
mandé des explications sur le vote de  
M. Laurier aux Communes sur la  
deuxième lecture de la loi réparatrice ;  
vous prétendez, a dit M. Larouche,  
que le drapeau de M. Laurier est sans  
signification ; ne croyez-vous pas que ce  
drapeau a été sali par le vote de M.  
Laurier contre les écoles catholiques  
de Manitoba." M. Savard, fort em-  
barrassé, a voulu protester contre l'in-  
tervention de M. Larouche en politique.  
M. Larouche a répondu fort énergique-  
ment que la politique ne l'occupait  
pas, qu'il voulait le règlement de la  
question des écoles et qu'il ne pouvait  
mettre à M. Savard, en sa présence,  
à tromper ses paroissiens sur une  
question qui touche d'aussi près au do-  
maine religieux.

Vous, électeurs, ne croyez vous pas  
que vous saliriez votre drapeau en  
votant pour M. Laurier et ses candi-  
dats lorsque l'épiscopat vous demande  
de voter pour les conservateurs !

Ne croyez vous pas que les conser-  
vateurs qui ont voté pour le *bill* répa-  
rateur vous offrent plus de garantie de  
leur sincérité et de leur dévouement  
aux catholiques du Manitoba que les  
libéraux qui ont voté contre, se sont  
moqués des évêques, s'en moquent encore  
et ont foulé aux pieds leurs promesses  
solennelles ?

Ne savez-vous pas que tous les can-  
didats protestants libéraux qui se pré-  
sentent s'engagent par écrit à voter  
contre toute loi réparatrice et contre  
toute intervention ! C'est un fait pu-  
blic.

Canadiens français vous êtes catho-  
liques, alors respectez l'autorité reli-  
gieuse et acceptez de bon cœur la direc-  
tion de nos vénérables évêques, le salut  
est là.

**Votez conservateurs,  
Votez pour Jeannotte.**

mités mêmes  
s et que pour  
être amendé  
ment fédéral  
s lois provin-  
de chaque  
tants dans la  
libre exercice  
légiférer sur  
signés, soumis  
Sa Majesté en  
confédération.  
ercé à l'égard  
mêmes prin-  
d il est appli-

me l'hon. M.  
Provincial à  
on :

ation est rédi-  
et pratique-  
t de désavou,  
pouvoir ne sera  
pouvant affecter  
l'empire, c'est-  
ns la position  
l'occupe main-  
ral.

avons pas faire  
intérêts géné-  
n suit que le  
n'aura pas à  
pouvoir de dé-

en parlant de  
à la chambre  
Débats Des-  
t :

r les lois pro-  
net fédéral est  
ie provinciale  
la confédéra-  
bit de veto de-  
voir exécutif,  
ciaire, comme  
re les passions

